

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi no 41 – Loi modifiant la Loi sur la pharmacie : Un pas en avant pour les pharmaciens, au bénéfice des patients

(Montréal, le 15 novembre 2011) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) voit un développement positif dans le dépôt du projet de loi no 41 Loi modifiant la Loi sur la pharmacie qui vise à autoriser les pharmaciens à poser de nouveaux actes professionnels.

Parmi ces nouveaux actes, les pharmaciens des établissements de santé pourraient notamment prescrire et interpréter des analyses de laboratoire. Ce nouvel acte contribuerait à optimiser leurs interventions au sein des équipes de soins en milieu hospitalier.

« En pouvant prescrire et interpréter des analyses de laboratoire, les pharmaciens des établissements pourraient agir plus rapidement dans le cadre de la surveillance de la thérapie médicamenteuse, par exemple, lorsqu'ils initient une médication, ajustent des dosages ou cessent des médicaments », a expliqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien Charles Fortier.

L'A.P.E.S. souhaite participer aux consultations prévues par l'Assemblée nationale sur ce projet de loi afin de s'assurer d'une utilisation optimale de l'expertise des pharmaciens des établissements de santé.

L'Association tient, par ailleurs, à féliciter l'Ordre des pharmaciens du Québec et à saluer la collaboration du Collège des médecins dans ce dossier. Elle souligne aussi la diligence avec laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a déposé ce projet de loi.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1400 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Cell.: 514 718-4811
Bur.: 514 286-2772 poste 10